

Note n° 67 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 19 mars 2020

Hypocrisie ou changement de politique ?

Le Président de la République lors de son intervention télévisée du 12 mars 2020, a semblé reconnaître que « *la santé gratuite, sans condition de revenus, de parcours ou de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges, mais des biens précieux, des atouts indispensables* ».

Aujourd'hui, il nous tient de tels propos après avoir réduit les budgets de la Santé et de l'hôpital public, fermé des lits et des hôpitaux, réduit les crédits alloués à la recherche, diminué les moyens aux EHPAD publics, etc.

Il reprend des propos que nous trouvons plus souvent chez Solidaires, Attac et quelques autres : « *il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché* ». Bigre ! Lui qui, depuis juin 2017 s'échine à tout financiariser, notamment le système de retraite, et qui continue de privatiser des biens communs !

Et il conclut que « *tous les moyens nécessaires* » seront déployés pour la santé des citoyens « *quoiqu'il en coûte* ».

→ **M. Macron, si ce n'est pas de l'hypocrisie mais une soudaine prise de conscience non avouée**, modifiez la LFSS, augmentez l'ONDAM, l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie, abandonnez le plan « ma santé 2022 » qui détruit un peu plus l'hôpital public dans la continuité de Madame Roselyne Bachelot, votez des crédits supplémentaires importants pour l'hôpital public, etc.

Il remercie les efforts du personnel de santé « *ce sont des héros en blouse blanche* », après être resté sourd à leurs mobilisations, à leurs grèves depuis plus d'un an pour obtenir des moyens, après avoir envoyé policiers et CRS éborgner les manifestant-e-s pacifistes.

→ **M. Macron, si ce n'est pas de l'hypocrisie mais un changement de politique**, vous allez satisfaire immédiatement toutes les revendications des personnels. Après la fin de l'épidémie, vous ne ferez pas payer les pertes financières signalées aujourd'hui par les patrons et les actionnaires, par une austérité plus forte pour la majorité de la population afin d'enrichir davantage les plus riches dont l'argent « ruissellerait ».

Nous ne rêvons pas à un changement de politique après que la Grâce soit tombée sur l'Elysée, il est préférable de donner toute sa place, dans cette crise, au syndicalisme de lutte et de transformation sociale, mettre la pression pour éviter qu'une nouvelle fois les travailleuses et travailleurs payent ces crises.

Nous savons d'expérience qu'en temps de crise, les pouvoirs nous parlent « d'union sacrée » et prennent des engagements très forts. Nous nous souvenons de Sarkozy en 2008, qui a déclaré « *les paradis fiscaux, c'est terminé* » pour calmer les opinions publiques, puis qui a fait payer la population et a laissé libre d'agir le système bancaire et financier, ses inconséquences et ses spéculations.

Le 12 mars, le Président de la République a pris un énorme engagement : « *Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie, à d'autres, est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, construire, plus encore que nous ne le faisons déjà, une France, une Europe souveraine... Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai* ».

En plus de lui rappeler qu'il ne devait pas mettre en cause le pouvoir d'achat des personnes retraitées, nous aurons, là aussi, des piqures de rappel à lui appliquer.

Les enfants et la carrière des femmes

En 2018, les femmes de 25 à 49 ans ayant des responsabilités familiales, c'est-à-dire qui vivent ou s'occupent régulièrement d'un ou plusieurs enfants de moins de 15 ans, sont en emploi à 76 %, contre 84 % des femmes n'ayant pas de responsabilité familiale. A noter que les hommes vivent l'inverse, 91 % en emploi avec des responsabilités familiales contre 82 %.

Cet écart augmente pour les ouvrières, seulement 54 % des ouvrières ayant des responsabilités familiales sont en emploi, contre 74 % de celles qui n'en ont pas. Un écart existe aussi pour les femmes cadres, mais moindre que chez les ouvrières, 90 % en emploi avec des responsabilités familiales, contre 94 % pour celles qui n'ont pas de responsabilités familiales.

Les femmes en sont conscientes, 45 % pensent qu'être parent a des conséquences sur leur situation professionnelle : réduction du temps de travail, modification des horaires de travail. Seulement 23 % des hommes déclarent ces difficultés. A 73 %, les cadres femmes (63 % des hommes) éprouvent des difficultés à concilier les vies familiale et professionnelle.

Pour en savoir plus, Insee Première n°1795 du 6 mars 2020, cliquer [ici](#).

Réunion du Groupe des neuf organisations de retraité-e-s

Les neuf organisations (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR et UNRPA-Ensemble & solidaires) se sont réunies jeudi 27 février à Paris.

Situation générale et action

Toutes les organisations souhaitent une action spécifique des retraité-e-s en avril sur ce qui a fait notre spécificité et a permis au Groupe des neuf de se constituer et de se faire entendre : le pouvoir d'achat / pouvoir de vivre, la santé et son accès notamment aux urgences, l'accès aux services publics dans les déserts médicaux et même dans des villes moyennes, la fracture numérique, l'aide à l'autonomie, la situation dans les EHPAD et l'accompagnement des aidants, etc. Les Neuf appellent à une semaine d'actions, avec un « temps fort » le mardi 21 avril. (*La crise sanitaire rend cette période incertaine, mais sa préparation demeure nécessaire, pour le 21 ou plus tard*).

Chaque département choisira la date la plus opportune, en fonction des vacances, et l'action la plus efficace, y compris l'équipe francilienne qui a le choix entre colloque ou conférence, rassemblement ou manifestation vers le ministère du budget ou de la santé, soit les deux...

Un tract présentera un bilan à mi-mandat de l'action du Président de la République à l'égard des personnes retraitées, sur sa promesse de « maintien du pouvoir d'achat des pensions », sur sa politique de l'aide à l'autonomie, notamment avec le report de la loi Grand âge et autonomie.

Et jusqu'aux élections municipales, le modèle de lettre aux candidats reste d'actualité. Les équipes départementales adaptent au mieux la lettre pour intégrer des éléments locaux et choisissent les communes les plus intéressantes, certaines ont aussi envoyé à leurs députés. Il est constaté que des initiatives intéressantes sont parfois prises par les équipes militantes dans les départements, réunions publiques, distributions unitaires de tracts, etc.

Changement de ministre

Le départ de Mme Buzyn, remplacée par Olivier Véran, ne permet plus de la rencontrer pour lui rappeler ses promesses de travail en commun et intervenir sur le report et le contenu de sa loi Grand Âge.

Une lettre envoyée au nouveau ministre lui demande une date pour la rencontre au ministère qui était programmée, la création des trois groupes de travail (pouvoir d'achat des personnes retraitées, situation des EHPAD, fonctionnement des instances HCFEA et CDCA) et une concertation sur la loi Grand Âge.

Contacts avec les Jeunes

Le 13 février 2020, une rencontre des organisations de retraité-e-s avec les organisations de jeunesse UNEF et UNL a eu lieu dans les locaux de FO. Cette prise de contact a montré une inquiétude commune sur le projet de réforme du système de retraite et, pour les jeunes, des préoccupations immédiates, le bac, le revenu étudiant et leur autonomie.

Lors de la prochaine rencontre le 16 mars (repoussée à une date ultérieure avec la crise sanitaire), nous leur proposerons une expression sur les intérêts communs entre les jeunes et les personnes âgées, pour combattre l'image d'une guerre entre les générations.

Groupe de travail réversion

Un groupe de travail des Neuf s'est tenu le 10 février sur la réversion, sujet concernant 4,4 millions de personnes dont plus de 80 % de femmes. Le gouvernement modifie le calcul de la réversion, ce ne serait plus entre 50 et 60 % de la pension du décédé, mais 70 % de la somme des deux pensions, ce qui avantage les femmes ayant un grand écart de pension avec le mari décédé.

Pour les personnes divorcées, une succession de versions différentes a été annoncée. Le rapport Delevoye supprimait la réversion aux personnes divorcées alors que 45 % des mariages finissent par un divorce. Le gouvernement a envisagé un éventuel recours à l'acceptable indemnité compensatoire, il remplacerait ainsi :

- un droit opposable, défini par la loi et financé par la cotisation, par une appréciation du juge soumise aux variations de la jurisprudence.
- une aide prise en charge collectivement, par une aide mise à la charge d'un particulier qui est tenu responsable de la dégradation de la situation de sa conjointe du fait du divorce.

Enfin, dans le dernier projet de loi amendé proposé avec le 49-3, le gouvernement a rétabli la réversion pour les divorcés, en ouvrant deux pensions autonomes :

- la veuve bénéficie de la pension qui lui assure la continuité de son niveau de vie (70 % de la somme des deux pensions),
- la personne divorcée bénéficie du système actuel, une proportion durée du mariage/durée d'assurance du décédé de 55 % de la pension du défunt mais sous un seuil de revenu.

Mais ces taux de 70 et 55 % ne sont pas encore décidés, ni le seuil de revenu ; ils figureront dans une ordonnance ultérieure...

Les échanges entre les Neuf confirment que des éclaircissements restent nécessaires sur plusieurs questions de fond comme la réversion en cas de divorce et de remariage, comme l'extension aux PACS et aux concubinages notoires... dans le respect des positions des différentes confédérations.

Le 8 mars

Un communiqué des neuf sera envoyé à la presse, il insiste sur le fait que les femmes ne seront pas les « grandes gagnantes » de la réforme des retraites, bien au contraire.

Prochaine réunion : vendredi 3 avril, peut-être...

